



Nantes, le 26 février 2019

« Entreprises et Biodiversité »

Une rencontre co-organisée par la Région pour valoriser la biodiversité comme moteur de l'économie Ligérienne

Plus de 100 participants, acteurs de la biodiversité et représentants d'entreprises étaient réunis aujourd'hui dans les locaux de la société Itancia dans le Maine et Loire, à l'initiative de la Région des Pays de la Loire pour une rencontre sur le thème « Entreprises et Biodiversité » organisée avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement Loire Anjou. Objectif : valoriser la biodiversité comme moteur de l'économie Ligérienne, un enjeu fort de la Stratégie régionale pour la Biodiversité adoptée à l'automne 2018. Un enjeu qui se concrétise notamment avec le lancement officiel du Club Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire avec une première entreprise signataire, et la signature d'une convention de partenariat avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) et sa filiale CDC Biodiversité.

- **La biodiversité, un enjeu fort pour l'économie des Pays de la Loire**

« Face au défi environnemental, la Région agit pour opérer une véritable transition écologique en Pays de la Loire. Avec un budget de 353 M€, elle porte une ambition écologique positive : celle de conjuguer la préservation du cadre de vie, de la biodiversité et du patrimoine naturel exceptionnel tout en développant le territoire et en faisant du défi écologique une opportunité créatrice d'emplois et de richesses. » rappelle Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire

La Stratégie régionale pour la Biodiversité est un des piliers de cette ambition régionale autour d'une nouvelle économie verte où l'alliance entre l'Homme et la Nature prend tout son sens. La présence de biodiversité n'est plus vue comme un frein au développement mais comme un accélérateur de développement. A ce titre, la Région et ses partenaires s'engagent notamment à promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité et développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés. L'objectif étant d'intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité, de notre capital naturel.

En effet, soucieuses de leurs responsabilités sociales et environnementales mais aussi de leur rôle essentiel dans les territoires, des entreprises ligériennes s'engagent concrètement sur le terrain en faveur de la Biodiversité. Elles interagissent avec leur environnement et sont directement concernées par la biodiversité : elles bénéficient de la qualité de ce capital naturel et peuvent agir positivement pour sa préservation, et elles mettent déjà en œuvre des actions innovantes de préservation de la diversité biologique dans leur démarche de développement durable ou en lien avec leurs activités.

*« Parce qu'il y a urgence à préserver notre patrimoine naturel en Pays de la Loire, nous avons développé, dans le cadre de notre stratégie Biodiversité, plusieurs dispositifs pour encourager les entreprises ligériennes à s'engager au quotidien dans des démarches en faveur de la biodiversité : le Contrat Nature, le Règlement entreprises et biodiversité, le Contrat d'Engagement, et le Club Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire en partenariat avec la fondation du patrimoine que nous lançons officiellement ce jour et qui est une première nationale. »*explique Christelle Morançais.

Depuis la création en 2018 des dispositifs régionaux, 24 entreprises se sont déjà engagées à agir pour la préservation de la biodiversité.



- **Une première nationale : le Club Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire**

Ce club qui concerne toutes les entreprises est une première en France lancée à l'occasion de cette rencontre « Entreprises et biodiversité ». Créé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, il vise à soutenir les projets de valorisation de la biodiversité et de réhabilitation des espaces naturels, sous forme d'un appel à projets qui sera lancé en 2019 et qui permettra de recenser les projets susceptibles de bénéficier du Mécénat. « Avec la création de ce club Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire, la Région et la Fondation du patrimoine affirment leur volonté de mettre la biodiversité au cœur de la société et de mobiliser les entreprises dans des démarches volontaires de promotion d'actions concrètes en faveur de la biodiversité ligérienne » souligne Laurent Gerault. Ces actions pourront par exemple concerner des travaux de :

- restauration et de réhabilitation d'espaces naturels,
- mise en défense d'habitats d'espèces végétales ou animales menacées,
- développement de communautés pionnières en milieux humides ou secs,
- valorisation permettant la sensibilisation et la réalisation d'actions pédagogiques auprès du grand public, etc.

Harmonie Mutuelle est la première entreprise à adhérer au Club Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire.

La Région compte aussi 6 entreprises ambassadrices de la Stratégie Régionale Biodiversité qui ont choisi de s'impliquer dans la préservation de la Biodiversité et qui témoignent de l'opportunité que représente la biodiversité dans leur activité : Algosource, SNCF Réseau, Enedis, le Syndicat des producteurs de Saumur Champigny, Biotope Syntec-Ingénierie et Fleury Michon

- **Une convention de partenariat avec la Banque des Territoires et CDC Biodiversité**

La Région des Pays de la Loire a tissé un partenariat avec la Banque des Territoires et CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts, autour des questions de la biodiversité, de la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, et de la meilleure prise en compte des enjeux de continuité écologique au sein des espaces artificialisés. Les trois partenaires ont souhaité formaliser à travers une convention signée aujourd'hui, leurs objectifs communs sur la période 2018-2023 articulés sur trois axes majeurs :

1. L'organisation et l'animation de la mise en œuvre de la séquence Eviter Réduire Compenser en Pays de la Loire
2. Le déploiement du programme Nature 2050 en Pays de la Loire en lien avec le club « Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire » ;
3. La meilleure prise en compte de la biodiversité en ville, dans les espaces périurbains et autres lieux artificialisés (zones d'activité notamment).

Le soutien de la Banque des Territoires s'inscrit dans son action au bénéfice des territoires durables.

- **Des dispositifs spécifiques pour les entreprises**

Le Contrat Nature : destiné à des entreprises dont les actions s'inscrivent dans les projets de territoires des collectivités territoriales et associations, ce dispositif sous forme de subvention a pour objectif de soutenir les territoires qui souhaitent mettre en œuvre un programme d'actions opérationnelles de 3 ans en faveur de la biodiversité. *12 entreprises sont actuellement engagées dans ce dispositif : ACEMIA, ACTEMIUM, Arbres et jardins passion, ARMOR, Ateliers Boutin, Dintec Secodi, Erelec, Garage Renault, Ets Guerry SARL, La Maison Hebel, Logiroad et Renovemba.*

Le Règlement Entreprises et Biodiversité : destiné aux TPE, PME et ETI, ce règlement vise à accompagner financièrement les projets d'innovation qui placent la biodiversité comme un investissement stratégique pour l'entreprise (produits, process, organisations). *Les entreprises la Florentaise et Biotope-Syntec ingénierie sont déjà impliquées dans ce dispositif :*

Le Contrat d'engagement pour la Biodiversité : Ce dispositif concerne les regroupements d'entreprises par filière, sous forme de convention avec la Région. Il vise à accompagner le représentant de la filière à établir un plan d'actions opérationnel conjoint pour permettre au regroupement d'entreprises de bénéficier d'une ingénierie de projet de préservation de la biodiversité. *3 entreprises sont impliquées dans ce dispositif : COOP de France, UNICEM et LIGERIAA.*

- **Et aussi l'exemplarité d'une entreprise Ligérienne : Itancia**

Ce n'est pas un hasard si la société Itancia accueille la rencontre « Entreprises et biodiversité ». Fondée en 1991 et dirigée par Yann Pineau, Itancia est une société spécialisée dans le commerce interentreprise de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication éco-recyclés. En ouvrant une dizaine de filiales à l'international, la distribution d'Itancia couvre près de 80 pays, affiche une croissance de près de 12% en 2017, emploie près de 330 personnes et prévoit 200M € de CA en 2020. **L'un des projets phares de l'entreprise est la création, en 2011, d'un fonds de dotation Itancia, qui soutient une vingtaine de projets durables à travers le monde.**

Pour rappel : la Stratégie régionale Biodiversité (SRB), un enjeu de préservation et valorisation de notre patrimoine vital, facteur d'attractivité et d'opportunité pour notre territoire

Forts d'un patrimoine naturel exceptionnel, les Pays de la Loire figurent parmi les régions françaises les plus mobilisées pour la préservation et la valorisation de la biodiversité qui constitue un véritable patrimoine collectif, support d'activités économiques et facteur d'attractivité du territoire. Désignée chef de file des collectivités sur ce thème, suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Région est la première collectivité régionale à s'être engagée dans l'élaboration d'une stratégie régionale avec les acteurs en s'appuyant sur une large concertation au plus près des territoires. **L'élaboration de cette stratégie s'est articulée autour de trois convictions fortes :**

1. La biodiversité régionale se doit d'être **préservée** pour sa valeur intrinsèque et les services qu'elle rend à notre société.
2. La biodiversité représente un **enjeu d'attractivité** de notre territoire.
3. La biodiversité est enfin **un moteur pour l'économie ligérienne**, un support du dynamisme économique avec des filières agricoles, aquacoles, forestières et touristiques ancrées localement et mobilisées dans la gestion durable de ce patrimoine naturel.

« Cette méthode de travail qui témoigne d'un consensus fort entre les contributeurs sur la nécessité d'élaborer cette stratégie et sur l'ambition à porter, nous a permis de construire ensemble une véritable stratégie régionale partagée pour la Biodiversité qui s'articule autour de 7 grands enjeux et 19 actions concrètes à mettre en œuvre sur la période 2018-2023 avec une programmation financière pluriannuelle de près de 50 M€.» rappelle Christelle Morançais.

Retrouvez l'intégralité de la SRB en suivant ce lien : <https://bit.ly/2EjMEJj>

CONTACT PRESSE : Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16

ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ : les dispositifs



Préserver la biodiversité : l'affaire de tous

Les Pays de la Loire présentent des enjeux de biodiversité majeurs, liés à des écosystèmes emblématiques : vallées alluviales et estuaire de la Loire, grandes zones humides, milieux littoraux. Mais aujourd'hui, 35 % des espèces d'oiseaux nicheurs, 38 % des reptiles et 24 % des plantes à fleurs et à fougères sont menacés à moyen terme.

Chef de file sur la biodiversité, la Région des Pays de la Loire a été la première Région française à adopter une stratégie pour orchestrer une action conjointe des associations, des entreprises et des collectivités ligériennes en faveur de la biodiversité.

Soucieuses de leurs responsabilités sociales et environnementales mais aussi de leur rôle essentiel pour les territoires, des entreprises ligériennes s'engagent et agissent concrètement. Ces engagements peuvent prendre la forme d'actions individuelles pour améliorer le cadre de vie de l'entreprise et en faire un espace favorable à la biodiversité, ou pour intégrer la biodiversité à la démarche environnementale de l'entreprise. Cela peut aussi prendre la forme d'actions collectives, à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un territoire, pour soutenir des actions concrètes via le mécénat ou pour sensibiliser, former et mobiliser les collaborateurs.

Pour encourager ces engagements, la Région met en place plusieurs dispositifs dédiés.



POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ LIGÉRIENNE, ENGAGEONS-NOUS ENSEMBLE !

*Je suis persuadée que l'on peut,
en Pays de la Loire, concilier la
qualité de vie, la préservation du
patrimoine naturel et l'activité
économique, et que la biodiversité
constitue une véritable
opportunité pour notre territoire.*

Christelle MORANÇAIS

Présidente de la Région
des Pays de la Loire

LE CONTRAT NATURE

OBJECTIF

Soutenir des territoires désireux d'intégrer la biodiversité dans leurs documents de planification et / ou de mettre en œuvre un programme d'actions opérationnelles de trois ans en faveur de la biodiversité. Ces projets de territoire peuvent intégrer des partenariats publics et privés.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises dont les actions s'inscrivent dans les projets de territoire des collectivités territoriales (intercommunalités) et associations, justifiant d'un état des lieux et d'un programme d'actions consolidé de préservation et de valorisation des continuités écologiques.

FORME DE L'AIDE RÉGIONALE

Subvention de 2 500 à 300 000 € HT maximum par projet.

Le taux de l'aide peut aller jusqu'à 60 % pour les entreprises mobilisées au sein de ces projets de territoire animés par les collectivités concernées.

COMMENT POSTULER ?

Règlement à télécharger sur www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales (thématique environnement / biodiversité et littoral).

LE RÈGLEMENT ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ

OBJECTIF

Soutenir les projets d'innovation plaçant la biodiversité comme un investissement stratégique et une opportunité pour l'entreprise (recherche, développement et innovation), qu'il s'agisse de produits, process, organisations ou services, innovations sociétales, etc.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les TPE, PME et ETI (Entreprise de taille intermédiaire).

FORME DE L'AIDE RÉGIONALE

Subvention pour :

- l'étude de faisabilité : 60 % (plafond de 20 000 € HT)
- le développement, l'expérimentation (plafond de 100 000 € HT) : 50 % pour la recherche industrielle ; 35 % pour le développement expérimental, voire 50 % en cas d'une large diffusion des résultats du projet soutenu
- l'innovation de procédé et d'organisation : 50 %

COMMENT POSTULER ?

Dossier de candidature à retirer sur www.paysdelaloire.fr (saisir «règlement entreprises et biodiversité» dans le moteur de recherche) ou entreprisespaysdelaloire.fr (rubrique Innovation > Services aux entreprises).

LE CLUB MÉCÈNES DU PATRIMOINE NATUREL DES PAYS DE LA LOIRE

OBJECTIF

Issu du partenariat entre la Fondation du patrimoine et la Région des Pays de la Loire, ce club vise à soutenir des projets de valorisation de la biodiversité et de réhabilitation des espaces naturels sensibles en Pays de la Loire.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises.

PRINCIPE

Un appel à projets dédié sera lancé en avril 2019 et permettra de recenser les projets de restauration et de mise en valeur d'espaces naturels susceptibles de bénéficier du mécénat. Après vérification des critères d'éligibilité par la Région et la Fondation du Patrimoine, les dossiers seront présentés aux mécènes pour la sélection.

OÙ S'INFORMER ?

Fondation du patrimoine - délégation de Loire-Atlantique
Emilie Benesteau, chargée de mission
Tél : 02 41 39 48 98 - loireatlantique@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org (fondation des Pays de la Loire / Club Mécènes)

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF

Ce contrat d'engagement en faveur de la biodiversité vise à :

- **faciliter, par le biais de coopérations public-privé, des projets innovants portés par des acteurs économiques ligériens,**
- **valoriser les projets pionniers contribuant à la préservation et la valorisation de la biodiversité ligérienne, afin qu'ils jouent le rôle de locomotive auprès d'autres entreprises de la filière.**

QUI EST CONCERNÉ ?

Les regroupements d'entreprises par filière.

PRINCIPE

Le porteur de projet (représentant de la filière) et la Région des Pays de la Loire signent une convention, établissent un plan d'actions opérationnel conjoint et les modalités partenariales de mise en œuvre.

COMMENT POSTULER ?

Faire acte de candidature ou d'intérêt auprès de la Région :
Direction de la transition énergétique et de l'environnement
Nathalie Atte - 02 28 20 54 82
nathalie.atte@paysdelaloire.fr

DES ENTREPRISES AMBASSADRICES DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

La Région s'est également entourée d'entreprises ambassadrices de la Stratégie régionale pour la biodiversité : Algosource, SNCF Réseau, Enedis, le syndicat des producteurs de Saumur Champigny, Biotope Syntec-ingénierie, Fleury Michon. Celles-ci s'impliquent dans la préservation de la biodiversité et témoignent par l'exemple de l'opportunité qu'elle représente dans leur activité.

Contact

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Direction de la transition énergétique et de l'environnement
Tél : 02 28 20 54 82 - nathalie.atte@paysdelaloire.fr